



« MédiaCtions »

Groupe citoyen pour la préservation des patrimoines culturels et naturels

Article 1 - Dénomination

En date du 12 septembre 2017 a été fondée entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre :

Groupe citoyen pour la préservation des patrimoines culturels et naturels

Article 2 – Objet

L'association se constitue autour d'une double dynamique :

Avant tout, elle recherche **la Médiation**. Il s'agit de faciliter la circulation des informations, de clarifier ou de rétablir des relations entre les décideurs et les citoyens. C'est en ce sens, que l'association se veut un groupe de réflexion et de partage, neutre et citoyen.

Elle compte aussi s'investir dans **l'Action**, en concertation avec les autorités sur des projets qui répondent à ses objectifs. Elle soutient les revendications citoyennes qui entrent dans son champ de réflexion.

L'association a pour objectif de réfléchir et d'agir autour des thèmes des patrimoines culturels et naturels. Elle se préoccupe de leur préservation, de leur présentation et de leur animation. Elle veille aux conditions de leur transmission aux générations futures.

L'association MédiaCtions est un groupe d'échanges dénué de tout propos et actions partisans, militants ou religieux. Elle respecte les principes de laïcité et de la diversité d'opinions.

L'association MédiaCtions se préoccupe de la qualité de la mise en tourisme durable des patrimoines bâtis au sein et autour de la cité, sans se limiter à un territoire particulier. Ayant son siège social à Saintes, en Charente Maritime, ses questionnements principaux restent néanmoins les patrimoines bâtis de proximité.

Elle défend les projets qui peuvent développer un flux touristique à la condition qu'ils ne dénaturent pas les patrimoines bâtis au sein et autour de la cité. Elle accompagne la lutte des

citoyens qui considèrent, à juste titre, que les dégradations et les difficultés à tenir la ville propre sont des atteintes à la mise en valeur des patrimoines.

L'association MédiaCtions s'interroge sur le bien-fondé de travaux et d'aménagements sur et autour de patrimoines bâtis ainsi que sur la pertinence et la dangerosité pour le bâti de manifestations festives à l'intérieur ou aux abords de monuments.

Si l'association n'a aucun pouvoir administratif en lien avec le Code du Patrimoine, elle se considère, en sa qualité de personne morale, porteuse d'un avis consultatif et représentatif de la pensée des habitants et comme une structure pouvant être sollicitée par les habitants.

Elle a pour principe de pouvoir être elle-même une force de proposition en matière de projets d'aménagements, projets d'animations ou d'utilisation des monuments pour des événements culturels et festifs.

Voulant être porte-parole d'une réflexion collective et citoyenne, l'association se définit aussi comme une interlocutrice communicante au sein de la cité, tant auprès des habitants que des collectivités territoriales, des professionnels et spécialistes des patrimoines culturels et naturels, des instances juridiques, que des médias et réseaux sociaux.

EXTRAIT STATUTS - ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

Fait à Saintes, le 12 septembre 2017 en cinq exemplaires.

7 pages et 16 articles.

Contacts : mediactions@laposte.net